



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 11 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le onze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IRIART Jean Claude, M. IÑARRA François, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENSA Elodie

Était excusée : Mme AYÇAGUER Elorri

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme IDIART Claudine

Date convocation : 07 mars 2025

Date d'affichage : 07 mars 2025

DECISION N°9 : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE SU SPORT POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UN FRONTON DANS LE PARC ARROSATEGIA (Nomenclature 7.10)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de reconversion de la maison Arrosategia, de création d'espaces publics en lien avec les écoles et de construction d'un fronton.

Il précise à l'assemblée que les financements du projet de construction du fronton seront différents de ceux de la réhabilitation de la maison Arrosategia et de la création des espaces publics en lien avec les écoles.

Il propose à l'assemblée de solliciter une subvention après de l'Agence nationale du Sport pour la construction du fronton.

Monsieur le Maire indique que le montant estimatif des travaux de construction du fronton s'élève à 265 000 euros HT.

Il propose le plan de financement prévisionnel suivant :

NATURE DES DEPENSES	MONTANT EN HT	RECETTES	MONTANT	%
Travaux de construction d'un fronton	265 000.00 €	Agence Nationale du Sport	132 500.00 €	50 %
		Fonds propres	132 500.00 €	50 %
TOTAL	265 000.00 €	TOTAL	265 000.00 €	100 %

Où l'exposé du maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil municipal

- APPROUVE le projet de construction du fronton dans le parc Arrosategia
- APPROUVE le montant des travaux estimé à 265 000.00 euros HT,
- APPROUVE le plan de financement proposé,
- SOLLICITE des subventions de l'Agence Nationale du Sport et des autres organismes financeurs.
- PREVOIT les crédits nécessaires à la réalisation de la totalité de l'opération au budget de la commune,
- AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 21 mars 2025

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 24/03/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 24/03/2025